

Conseil communal du 22 avril 2025 : compte-rendu des principales décisions

Ordre du jour de la séance publique

1. Procès-verbal de la séance publique précédente – approbation
2. Désignation d'un représentant communal à l'AG Maison du Tourisme Terres de Meuse – Décision
3. Trans&Wall - désignation d'un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'intercommunale – Décision
4. Compte communal de l'exercice 2024 - Approbation
5. Modification budgétaire communale du service ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025 – Approbation
6. Comptes annuels 2024 ADL – Approbation
7. Compte 2024 de la Fabrique d'église Protestante Evangélique de Huy – Avis
8. CCCPHW 2024 - 2030: désignation des membres effectifs, des personnes ressources et d'agents de liaison.
9. Renouvellement CCCAW 2024-2030 : désignation des membres effectifs
10. Plan de Cohésion Sociale (PCS) : Rapports financiers 2024 + rapport d'activités – Approbation
11. Subsidies communaux 2025 aux associations et groupements autres que sportifs – Approbation
12. PAEDC 2020 2030 - Renouvellement de l'Adhésion à la Convention des Maires
13. Modification du règlement complémentaire de police - Prolongation de l'agglomération de Vinalmont dans les rues Doyard et Theys
14. Modification du règlement complémentaire de police - Prolongation de l'agglomération de Moha dans les rues du Cimetière et Saint Sauveur
15. Maison des Jeunes de Wanze - Fin de l'occupation maison des Vias et occupation rue P. Jacques 37 - nouvelle convention – Approbation
16. Cession et rétrocession d'emprises entre la commune et M. et Mme Marc VERLEE - Approbation du projet d'acte - rue N. Graindorge à Bas-Oha
17. Abaissement du seuil de la surface commerciale nette à 200 m² pour les implantations commerciales soumises à permis – Décision
18. Zone de secours HeMeCo - Plan annuel de prévention incendie 2024 - Rapport d'activité - Prise d'acte
19. Fourniture de nouveaux firewalls pour l'infrastructure réseau de la Commune - Approbation des conditions et du mode de passation
20. Enseignement maternel : Ouvertures de classe en date du 24 mars 2025 – Ratifications

Point 2 - Désignation d'un représentant communal à l'AG Maison du Tourisme Terres de Meuse - Décision

Suite au renouvellement du Conseil communal le 2 décembre 2024, il y a lieu de désigner un nouveau représentant communal à l'AG de la Maison du Tourisme Terres de Meuse. Les Conseillers étaient donc invités à élire un de leur membre pour remplir cette fonction.

Point 3 - Trans&Wall - Désignation d'un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'intercommunale - Décision

Suite aux élections communales du 13 octobre dernier, il y a lieu de désigner les nouveaux délégués communaux à l'assemblée générale de Trans&Wall. Compte tenu de la représentation proportionnelle et des critères statutaires, la Commune de Wanze peut proposer à l'intercommunale la désignation d'un poste d'administrateur apparenté au PS. Sur proposition du Collège communal, les membres du Conseil étaient invités à prendre acte de la candidature d'un Conseiller qui s'est déclaré apparenté au PS et qui représentera la Commune au sein de l'AG Trans&Wall.

Point 4 - Compte communal de l'exercice 2024

Les Conseillers communaux ont approuvé, sur proposition du Collège, le compte annuel de l'exercice 2024. Le résultat budgétaire présente un boni à l'ordinaire de 3.061.803,36€, boni qui s'explique par une gestion sérieuse et rigoureuse des deniers publics. Le résultat comptable de l'exercice présente un solde positif de 3.468.805,17€ au service ordinaire et un boni de 10.425.232,21€ à l'extraordinaire.

Point 5 - Modification budgétaire communale du service ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025 - Approbation

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025.

Outre l'adaptation habituelle des crédits en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses constatées, cette modification budgétaire intègre l'inscription du résultat du compte 2024 à l'ordinaire et à l'extraordinaire.

Cette modification budgétaire répond notamment aux préoccupations suivantes :

A l'ordinaire :

- Adaptation du crédit prime « rentrée scolaire » afin de l'élargir aux 19-25 ans et augmenter la prime pour les familles monoparentales (+50.000€)

A l'extraordinaire :

- Inscription des crédits pour la mise en conformité de la cabine Haute Tension de la piscine (7.745,21€)
- Inscription d'un crédit pour la démolition de tous les bâtiments préfabriqués sur le terrain de la Maison de repos Les Amandines (100.000€)
- Inscription d'un crédit de 160.000€ pour la liaison entre le Ravel de Bas-Oha et le Château à l'Horloge (financé en partie par les subsides Pimaci - part communale : 114.803,23€)
- Inscription d'un crédit d'étude pour une nouvelle crèche (150.000€)
- Inscription d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'ancienne école de Vinalmont (150.000€)
- Inscription d'un crédit pour les caméras au hall des sports (25.000€)

- Inscription d'un crédit pour l'aménagement de la passerelle sur la Mehaigne située à Huccorgne sur le chemin de promenade entre la rue Houblonière et le Thier Moulu (35.000€)
- Inscription d'un crédit pour la réfection de la rue du Sart (+150.000€)
- Inscription d'un crédit pour l'audit du réseau informatique (20.000€)
- Inscription d'un subside complémentaire pour la Maison des jeunes afin de financer les travaux du bâtiment de Moha (20.000€)
- Inscription d'un subside pour la réparation des Grandes Orgues de l'église d'Antheit (5.000€)
- Inscription d'un crédit pour la recapitalisation du CHRH (1.200.000€)

Le nouveau résultat du budget présente un boni global :

- À l'ordinaire : 1.492.505,93€
- À l'extraordinaire : 6.801,07 €

Point 6 - Approbation comptes annuels 2024 ADL

Conformément aux statuts de l'Agence de Développement Local de Wanze, les comptes de celle-ci doivent être arrêtés au 31 décembre de chaque année et être présentés au Collège communal en vue de l'accomplissement des formalités d'approbation par le Conseil communal.

Le Conseil communal a approuvé les comptes annuels 2024 de l'ADL.

Point 8 - CCCPHW 2024 – 2030 : désignation des membres effectifs, des personnes ressources et d'agents de liaison

Le CCCPHW de Wanze doit être renouvelé suite aux dernières élections. Une séance d'information a été donnée en date du 26 février 2025.

Dans ce cadre, 24 candidatures ont été reçues :

- 22 personnes se proposent en tant que membres effectifs
- 2 personnes proposent leur participation aux réunions de la Commission du CCCPHW en tant qu'invitées (une mandataire politique et une autre n'habitant pas la Commune)

Le Conseil Communal a validé les candidatures des membres effectifs, a désigné le 2e membre du Conseil communal qui endossera le rôle d'agent de liaison (sans voix délibérative) et s'est positionné sur la candidature de la personne qui ne réside pas à Wanze.

Les membres seront ensuite convoqués à une réunion afin d'élire en leur sein les membres du Bureau, à savoir : 1 Président en situation de handicap, 2 Vice-Présidents, 1 Secrétaire et 2 membres. Cette élection se fera sur base d'une candidature motivée et de votes en cas de candidatures multiples pour un même rôle.

Point 9 - Renouvellement CCCAW 2024-2030 : désignation des membres effectifs

Suite aux dernières élections communales, il y a lieu de procéder au renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze CCCAW.

Pour ce faire, une séance d'information a été organisée en date du 24 février 2025. Le Collège communal a récolté 60 candidatures suite à l'appel lancé.

Les conditions pour faire partie du conseil, selon le ROI et la circulaire :

- avoir 55 ans ou plus ;
- être wanzoï ;
- n'exercer aucun mandat politique

Le Collège communal a proposé aux Conseillers de désigner les membres effectifs du CCCAW.

Point 10 - Plan de Cohésion Sociale (PCS) : Rapports financiers 2024 + rapport d'activités - Approbation

Le Collège communal a proposé aux membres du Conseil d'approuver les rapports financiers et d'activités du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2024. Ces documents seront ensuite transmis à la Wallonie.

Quelques exemples de projets réalisés dans le cadre du PCS :

- Formation au permis B : cours théoriques avec une priorité d'inscription donnée aux demandeurs d'emploi, aux personnes percevant une aide sociale et aux personnes officiellement reconnues comme handicapées
- Module « Estime de soi » : cycle de 9 ateliers autour de la thématique du bien-être
- Ateliers culinaires ainsi que batch cooking et zéro déchet
- COZ... : une fois par mois, COZ... propose un lieu de rencontre et de convivialité autour d'un café et d'une activité animée par des partenaires ou par un citoyen wanzoï.
- Inclusion des enfants porteurs d'handicap au sein des stages Vive le Sport : le PCS bénéficie d'une subvention supplémentaire du SPW permettant l'inclusion des enfants handicapés au sein des stages de Vive le Sport ASBL. En 2024, Vive le sport a encadré trois enfants porteurs d'un handicap et couvert 9 semaines de stages inclusifs. Pour encadrer ces 3 enfants, 6 éducateurs ont été engagés spécifiquement pour leur encadrement.

Point 11 - Subsidés communaux 2025 aux associations et groupements autres que sportifs - Approbation

Chaque année, la Commune de Wanze octroie des subsidés aux associations et groupements autres que sportifs, notamment des groupements de jeunesse, associations culturelles, groupements à caractère social, etc. Le Collège communal a proposé au Conseil d'octroyer, pour l'année 2025, un total de 7010,10€ répartis entre 25 associations.

Point 12 - PAEDC 2020 2030 - Renouvellement de l'Adhésion à la Convention des Maires

La commune de Wanze a signé la convention des Maires en 2012 puis a renouvelé son engagement en 2020.

Sur proposition du Collège, les Conseillers ont marqué leur accord sur la nouvelle Convention des Maires et ont mandaté le Bourgmestre pour signer celle-ci.

En signant la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, les Bourgmestres partagent une vision qui consiste à agir pour que, d'ici 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonisées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable.

En signant la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, les Bourgmestres s'engagent, pour réaliser cette vision, à :

- S'ENGAGER à fixer des objectifs à moyen et long terme conformes aux objectifs de l'UE et au moins aussi ambitieux que nos objectifs nationaux. Notre objectif est de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Compte tenu de l'urgence climatique actuelle, nous ferons de l'action en faveur du climat notre priorité et la communiquerons à nos citoyens.
- IMPLIQUER nos concitoyens, nos entreprises et nos gouvernements à tous les niveaux dans la mise en œuvre de cette vision et dans la transformation de nos systèmes sociaux et économiques. Nous visons à conclure un pacte climatique local avec tous les acteurs qui nous aideront à atteindre ces objectifs.
- AGIR, maintenant et ensemble, pour prendre les devants et accélérer la transition nécessaire. Nous élaborerons, mettrons en œuvre et rendrons compte, dans les délais fixés, d'un plan d'action pour atteindre nos objectifs. Nos plans comprendront des dispositions sur la manière d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, tout en restant inclusifs.
- TISSER UN RÉSEAU avec d'autres maires et responsables locaux, en Europe et ailleurs, pour nous inspirer mutuellement. Nous les encouragerons à nous rejoindre dans le mouvement de la Convention mondiale des Maires, où qu'ils se trouvent dans le monde, s'ils adhèrent aux objectifs et à la vision décrits ici.

Point 13 - Modification du règlement complémentaire de police - Prolongation de l'agglomération de Vinalmont dans les rues Doyard et Theys

Le service mobilité a reçu plusieurs demandes concernant la prolongation de l'agglomération de Vinalmont dans la rue Doyard. A l'heure actuelle, cette agglomération s'arrête au carrefour des rues des Vallées et Doyard.

Au fil des années, les rues Doyard et Theys se sont urbanisées et sont désormais en grande partie habitées. L'agglomération de Vinalmont peut être modifiée afin que le régime de vitesse maximale autorisée soit de 50 km/h (contre 90km/h à l'heure actuelle).

Une proposition d'extension de l'agglomération de Vinalmont a été soumise pour avis à la tutelle mobilité et a reçu un avis préalable favorable du Service Public de Wallonie.

Le Collège a proposé aux Conseillers de modifier le Règlement complémentaire de Police afin d'élargir la délimitation de l'agglomération de Vinalmont dans ce sens.

Point 14 - Modification du règlement complémentaire de police - Prolongation de l'agglomération de Moha dans les rues du Cimetière et Saint Sauveur

Des riverains se plaignent de la vitesse dans la rue du Cimetière à Moha. Cette rue se situe hors de l'agglomération de Moha et la vitesse y est en effet autorisée jusqu'à 90 km/h. La V85 relevée au portail BeMobile est de 66km/h, ce qui est élevé compte tenu des habitations présentes ainsi que de la largeur de la voirie.

Le Collège communal a proposé au Conseil de modifier le Règlement complémentaire de Police afin d'étendre l'agglomération de Moha aux rues du Cimetière et Saint-Sauveur, la vitesse y sera ainsi limitée à 50km/h.

Cette mesure a fait l'objet d'un avis préalable favorable du Service Public de Wallonie et des services de Police.

Point 15 - Maison des Jeunes de Wanze - Fin de l'occupation maison des Vias et occupation rue P. Jacques 37 - nouvelle convention - Approbation

Le Collège communal a invité les Conseillers à approuver une nouvelle convention regroupant l'ensemble des occupations de biens communaux par la Maison des Jeunes de Wanze.

La Maison des Jeunes n'occupe plus les locaux de l'ancienne salle des Vias à Huccorgne.

Pour le 31 décembre 2025, le siège social de l'ASBL quittera également les locaux de la rue Ch. Moncousin 26+ (à côté de la piscine) pour s'installer rue Pierre Jacques 37 à Moha.

Une nouvelle convention d'occupation doit être approuvée par le Conseil. Le Règlement d'Ordre Intérieur relatif à l'occupation de locaux de la rue du Pressoir à Bas-Oha reste d'application.

Point 16 - Cession et rétrocession d'emprises entre la commune et M. et Mme Marc VERLEE - Approbation du projet d'acte - rue N. Graindorge à Bas-Oha

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation, le Conseil communal a approuvé en séance du 22 février 2021 des modifications aux largeurs de la rue N. Graindorge (chemin n°14 et sentier 47 pie) par cession et rétrocession sans soulte d'emprises entre la Commune de Wanze et un particulier.

Les surfaces cédées à la Commune seront incorporées dans le domaine public.

Sur proposition du Collège, les Conseillers ont approuvé le projet d'acte soumis par le notaire.

Point 17 - Abaissement du seuil de la surface commerciale nette à 200 m² pour les implantations commerciales soumises à permis - Décision

Depuis le 1^{er} août 2024, un permis d'urbanisme est requis pour l'implantation d'un commerce de détail ou d'un ensemble commercial dont la surface commerciale nette dépasse 400 m². La volonté du législateur wallon est de soumettre ces projets à un permis d'urbanisme afin de mieux appréhender la localisation des implantations commerciales sous l'angle de l'aménagement du territoire.

Le Collège communal est compétent pour les projets dont la surface commerciale nette est comprise entre 400 à 1 500 m². Au-delà de ce plafond, le permis est délivré par le fonctionnaire délégué.

La Commune peut toutefois abaisser le seuil à 200 m² à partir duquel un permis est requis. Il est primordial pour la Commune de maîtriser le développement commercial de son territoire afin de tenir compte de ses spécificités locales et il est opportun de mieux réguler les implantations commerciales de 200 à 400 m².

Le Collège communal a proposé aux Conseillers d'abaisser à 200m² le seuil des implantations commerciales soumises à permis.

Point 18 - Zone de secours HeMeCo - Plan annuel de prévention incendie 2024 - Rapport d'activité - Prise d'acte

Le Conseil a pris acte du rapport d'activité portant sur le Plan annuel de prévention incendie 2024 de la Zone de secours HeMeCo.

Ce plan consistait en l'organisation de séances d'informations pour les classes de 6^e primaires avec pour objectifs la sensibilisation dans toutes les écoles de la zone, la promotion de l'école des cadets et l'amélioration du niveau de prévention dans les logements dont les maisons unifamiliales.

Point 19 - Fourniture de nouveaux firewalls pour l'infrastructure réseau de la Commune - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège a proposé aux Conseillers d'approuver le cahier des charges du marché "Fourniture de nouveaux firewall pour l'infrastructure réseau de la Commune" dont le montant estimé s'élève à 74.350,87 € TVAC.

Point 20 - Enseignement maternel : Ouvertures de classe en date du 24 mars 2025 - Ratifications

Le 24 mars 2025, soit le 11^{ème} jour ouvrable qui suit les vacances de détente, la norme est atteinte :

- à l'école communale de Vinalmont pour l'obtention d'un demi-emploi supplémentaire avec 72 élèves inscrits.
- à l'Espace scolaire Jean Bourgeois d'Antheit pour l'obtention d'un demi-emploi supplémentaire avec 102 élèves inscrits.

Absence de Mme Morgane Sippet - Mme Sophie Seinlet vote à partir du point 16 - Unanimité pour l'ensemble des points excepté le point 5 (19 Pour – 2 Abstentions)